

Vaud

Autor(en): **Chapuis-Bischof, Simone / Matthey K., Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1413

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BRÈVES

Neuchâtel

Les femmes et la restructuration du marché du travail

La Société Suisse des Employés de Commerce (SSEC) organisait le 23 octobre dernier un congrès public à Neuchâtel. La directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Patricia Schulz, s'est exprimée sur le thème «Dérégulation et flexibilisation du marché du travail. Risques ou chances pour les femmes?», devant un parterre presque exclusivement féminin.

Dans son exposé, Patricia Schulz a manifesté son inquiétude face aux processus de dérégulation et de flexibilisation du marché du travail, concernant la condition féminine. Ils sembleraient, au premier abord, comporter surtout des risques pour les femmes.

Délibérément, la directrice du Bureau fédéral de l'égalité a choisi de ne pas parler uniquement de la dimension économique de la flexibilisation et de la dérégulation, mais de privilégier les liens entre marché du travail et vie privée d'une part, et entre marché du travail et rôle de l'État d'autre part.

Surcroît de travail

Première constatation: les femmes semblent plus vulnérables, car elles dépendent de plusieurs prestations et garanties que l'État fournit, mais qui sont en train d'être réduites. Actuellement, par exemple, on cherche à diminuer les charges de l'État. Des coupes sont effectuées dans les budgets sociaux.

Une des conséquences est le glissement de tâches préalablement exercées par la collectivité publique vers les familles (prise en charge des enfants, des personnes âgées). Ce qui implique que certaines femmes travailleront doublement, ou ne pourront tout simplement plus travailler. Selon Patricia Schulz, les opposants à cet argument estiment qu'il s'agit d'affaires strictement privées!

De plus, l'État comme employeur supprime plusieurs postes de travail occupés par des femmes. Le résultat est d'autant plus grave qu'il joue un

rôle de modèle face au secteur privé concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Bien qu'il soit moins discriminatoire, l'État n'applique pas encore une stricte égalité: des différences subsistent au niveau des salaires à presque tous les niveaux de l'administration publique.

Mieux contrôler

En ce qui concerne les accords salariaux, tant dans le secteur privé que public, la conférencière a expliqué que les contrats individuels, liés au mérite, augmentent. Mais comment mesure-t-on concrètement le mérite? Réponse: Il n'existe pas de définition précise. La tendance est à surévaluer les postes à hautes fonctions et à sous-évaluer ceux qui se trouvent au bas de l'échelle. On voit le risque pour les femmes qui sont justement plus présentes dans les postes moins qualifiés. Pour tenter de remédier au problème, le Bureau fédéral de l'égalité se propose de créer un instrument de mesure, qui permettrait de limiter la part de préjugés et d'introduire un système de contrôle.

Autres problèmes soulevés, ceux liés au développement du marché dérégulé et flexibilisé: la privatisation du risque économique. Ce sont les salarié-e-s qui portent de plus en plus le poids de la variation économique. On exige de leur part une disponibilité croissante. Le travail sur appel, qui concerne à 95% des femmes, implique que les employé-e-s n'ont pas de garantie de revenus fixes, ne peuvent pas toucher l'assurance chômage et doivent jongler avec des horaires irréguliers pour concilier les tâches professionnelles et familiales.

Vision plus globale

Patricia Schulz a encore mis en évidence que la plupart des processus de révisions sont conduits par des hommes. Que ceux-ci ne tiennent pas compte des différences entre hommes et femmes.

Afin que les femmes aient plus de chances que de risques dans cette restructuration, il faudrait une redéfinition des rapports entre public et privé, concernant le rôle de l'État face aux particuliers et aux entreprises et concernant les relations entre femmes et hommes et la répar-

ation du travail rémunéré et non rémunéré.

La vision devrait être globale et la promotion de l'égalité, un objectif de haut niveau.

Lors de la deuxième partie du congrès, le Service «femmes et égalité» de la SSEC a présenté une disquette concernant le thème de l'égalité, destinée aux fonctionnaires de la SSEC et à toutes les personnes engagées dans les professions commerciales.

Corinne Doret

Crier son droit

Comme grande première en matière d'égalité entre femmes et hommes, Michèle Boubalos vient de gagner un procès contre le magasin EPA pour licenciement abusif et violation de la loi sur l'égalité. Elle déclare: *Je suis soulagée car j'ai obtenu gain de cause. Beaucoup de gens laissent passer ce genre de problème. J'aurais eu l'impression d'être complice si je n'avais pas réagi. Je me sens mieux, maintenant.* Cette femme, mère de famille et divorcée, a refusé de redescendre du poste de responsable textile à celui de simple vendeuse et de voir son salaire diminuer de 4000 à 3100 francs. L'homme qui a remplacé l'employée reçoit, pour sa part un salaire de 5400 francs! Les Prud'hommes ont condamné le magasin à payer 18000 francs d'indemnités et de salaire à la Chaux-de-Fonnière. (cd)

Tessin

Les Tessinoises s'unissent et se bougent pour l'assurance maternité!

Les femmes tessinoises, toutes tendances confondues, viennent de se constituer en Forum afin de lancer l'offensive pour ENFIN réaliser l'assurance maternité **tout de suite et pour toutes**. Une pétition est lancée, une journée nationale organisée (elle aura déjà eu lieu quand vous lirez ces lignes) le 29 novembre à Bellinzona. Je vous en reparlerai. Encore une preuve qu'au Sud des Alpes, il n'y a pas que des zoccoli, des boccacini, de la polenta et le Festival de Locarno... Ici aussi les choses bougent! Bon vent!

Claire Fischer

Vaud

Où est la protection des victimes?

Le député Luc Recordon (Les Verts) vient de déposer une

interpellation lors de la dernière session du Grand Conseil pour demander que, dans le cadre de la prochaine révision de la LUL (Loi sur l'Université de Lausanne), le Conseil d'Etat songe à modifier les articles concernant le règlement de conflits internes relevant d'un conseil de discipline.

Lorsqu'une plainte pour mobbing, ou harcèlement sexuel, est adressée au Rectorat, ce dernier saisit l'autorité compétente, après avoir entendu les intéressés. L'autorité compétente, c'est le Conseil de discipline, désigné par le Conseil d'Etat et choisi en dehors de l'Université. La composition dudit conseil n'est pas satisfaisante: si la victime est étudiante, il faudrait avoir la garantie qu'un représentant des étudiants fasse partie du Conseil de discipline.

De plus, dans la loi actuelle, les droits de l'accusé sont précisés mais non les droits de la victime. Seule la personne contre laquelle l'enquête est dirigée a qualité de partie, elle seule peut formuler des réquisitions et avoir accès au dossier. La partie dénonçante, c'est-à-dire la victime, n'est entendue qu'à bien plaisir. Elle est considérée comme un tiers, elle n'a pas le droit de proposer des témoins, de connaître le résultat de l'enquête, d'accéder à son dossier. (Son avocat-e non plus.) Elle n'a pas le droit de recours, ce qui peut pousser les gens à ouvrir une action en justice. Or, s'en remettre à la justice est stupide si l'affaire est légère. Si elle est lourde, la procédure est très longue et peut coûter cher. Or, dans des affaires de mobbing ou de harcèlement sexuel, il est important que la personne lésée soit soutenue et bénéficie d'une protection particulière. Si la victime ne peut se faire entendre, on la prive d'une partie de la réparation.

La procédure prévue par la LUL est inadéquate et en contradiction flagrante avec les exigences de la nouvelle Loi fédérale sur l'égalité, ainsi que de la Loi cantonale d'application. Il serait intéressant de savoir si pareille faiblesse des procédures disciplinaires (régulant des conflits dans l'administration) existe dans d'autres cantons.

L'interpellation de Luc Recordon a été cosignée par des députés de tous les partis. Lors de la

conférence de presse, des représentantes de l'ADF (Association vaudoise pour les droits de la femme), du Comité du 14 juin, du BIF (Bureau information femmes), du Réseau égalité vaudois, du Syndicat des services publics sont venues soutenir la démarche de M. Recordon.

Simone Chapuis-Bischof

Harcèlement sexuel: les femmes se défendent.

A l'issue d'un procès opposant deux saisonnières et leur employeur à Lausanne, la sentence est sévère: deux ans d'emprisonnement ferme pour attentat à la pudeur avec violence, contrainte sexuelle, subsidiairement abus de détresse, 20.000 frs pour tort moral pour la première des plaignantes, 4000 frs pour la deuxième, plus une indemnité équivalente à six mois de salaire pour chacune. Avec l'application de la nouvelle loi sur l'égalité, ce jugement était attendu avec impatience par les féministes. Elles (ils...) sont satisfaites.

C'était une des premières affaires de ce genre jugée dans le canton de Vaud. Elle opposait deux saisonnières en attente de leur permis B, et leur employeur, un restaurateur lausannois. Profitant de leur situation précaire, il usait de sa supériorité hiérarchique pour exercer sur elles un chantage au permis.

Outre la violence verbale et psychique de son patron, l'une des plaignantes a été contrainte d'endurer pendant cinq ans des attouchements de plus en plus poussés et humiliants. Au point d'avoir dû, à cause des dérèglements provoqués dans sa santé, subir une hystérectomie. Ayant quitté son emploi, elle a porté plainte, en mars 1995, contre le restaurateur. L'autre plaignante, victime des mêmes gestes, quoique de façon moindre, a déposé plainte en même temps. Au cours de l'enquête, on a découvert une troisième employée du restaurant, victime elle aussi des abus du restaurateur. En situation précaire également, elle n'avait pas osé porter plainte. Les témoignages des trois femmes n'ont pas varié une seule fois pendant les deux ans qu'ont duré l'enquête.

Soutenues dès le début par le centre LAVI, grâce auquel elles ont pu retrouver une partie de

leur confiance en elles, les jeunes femmes ont affronté cet automne leur ancien patron au Tribunal correctionnel de Lausanne, animées d'un mélange de colère et d'émotion. Faisant preuve de combativité, l'une d'elles dira: «Il faut qu'on montre aux femmes qu'on n'est pas des objets». Face à elles, un accusé ne se départissant pas un instant d'un sourire plein d'arrogance, qui nie les faits jusqu'au bout, affirmant «n'avoir jamais touché ces filles» - terme trahissant le peu d'estime qu'il a pour les deux plaignantes, mères de famille... Dans le public, le comité de soutien qui a suivi les deux femmes depuis le début et plusieurs membres des Bad girls, de l'UNIL, et du réseau vaudois d'intervenants en matière d'égalité. **Nicole Matthey K.**

Plainte déposée à l'Université

Une assistante de l'UNIL a déposé plainte administrative et pénale pour harcèlement sexuel. La procédure est en cours. Le doyen de la faculté des sciences sociales et politiques, lors de la cérémonie d'ouverture de l'année académique, a rappelé, pour calmer les esprits, que l'accusé est présumé innocent et la plaignante présumée sincère. (nmk)

Michelle Perrot à l'honneur Pour marquer le début de l'année académique, la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne a décerné le doctorat honoris causa 1997 à Michelle Perrot, professeure émérite à l'Université de Paris VII. Compte rendu de la conférence donnée par l'historienne: «Les femmes au 20^{ème} siècle: le grand tournant?»

La seconde moitié du 20^{ème} siècle a été un tournant majeur pour les femmes, comme le pense l'historien Georges Duby, avec lequel elle a écrit «L'Histoire des femmes en Occident». Certains parlent de féminisation du monde. Selon le philosophe Lipovetsky, au contraire, «dans la dynamique post-moderne, l'avantage est aux hommes, l'homme est l'avenir de l'homme.» Sur ce sujet qui les concerne au plus haut degré, les femmes sont, comme par hasard, moins nombreuses à se prononcer et moins optimistes que les hommes.

Les changements

La révolution du corps a permis aux femmes d'acquiescer plus d'autonomie par la maîtrise de leur propre corps. L'accès au travail - théoriquement aucune forme d'activité ne leur est interdite - leur a offert la garantie de leur indépendance et de leur identité sociale. L'augmentation considérable du niveau d'instruction enfin, leur a permis d'accéder à une véritable égalité. Mais même si des progrès considérables ont eu lieu dans ce domaine en France (56% des étudiants sont des filles), malgré de brillantes réussites dans toutes les couches de la société, des sociologues estiment que les femmes ne perçoivent pas les dividendes de leurs efforts.

Discriminations subtiles

Toutefois, le pouvoir qui découle de ces changements a ses limites. Dans le domaine économique, le maniement de l'argent et le monde des affaires échappent aux femmes. A l'époque du marché triomphant, c'est très regrettable. En comparaison, leur place en politique, pourtant faible, paraît presque importante (10% au Parlement français, et grâce aux forts quotas féminins adoptés par certains partis, de gauche notamment). A noter: l'opinion publique française, dans sa majorité, regrette que les femmes ne soient pas plus nombreuses en politique. Dans les médias, les femmes ont ouvert une brèche importante, avec cependant des discriminations subtiles. Dans le domaine de la création et des savoirs, qui demandent de l'ambition, les femmes, intériorisant les obstacles, sont peu nombreuses. Ces changements, selon Michelle Perrot, sont limités et fragiles. Ils se heurtent à une différence des sexes non abolie et sans cesse remodelée. Les sociétés sont des systèmes en perpétuelle recomposition qui, pour les historiens d'aujourd'hui, n'accomplissent pas de progrès linéaire. Par ailleurs, les changements entre les sexes ne sont pas uniquement le fruit d'un simple processus de modernisation, comme le pensent certains sociologues pour qui la démocratie en elle-même porte à une certaine égalité entre les sexes. L'action des femmes elles-mêmes, qui ont su s'emparer des instruments de

la modernité pour obtenir ces changements, a été et sera toujours prépondérante. La vigilance est de mise: il est de bon ton aujourd'hui de dénigrer le féminisme.

Chômage surtout féminin

Pour Michelle Perrot, une de ces limites se situe dans le fait que la décision économique et politique échappe encore aux femmes. Elle voit une limite également dans la ségrégation horizontale de la répartition du travail: trois quarts des femmes occupent un tiers des métiers en France, des postes déconsidérés, et les diplômées des grandes écoles renoncent souvent à faire carrière une fois leur formation terminée, préférant endosser le rôle féminin traditionnel. Alors qu'une ségrégation verticale accorde toujours aux hommes les postes de commandement. Autre limite, le chômage est féminin en majorité. Enfin le temps gagné dans les tâches familiales et domestiques grâce au progrès technique n'a pas été réparti également. L'investissement féminin grandissant dans l'éducation des enfants qui en résulte peut être un frein à l'entrée en politique.

Les acquis sont menacés par les crises économiques et politiques. Dans certains pays, on reproche aux femmes d'être responsables du chômage. Les intégrismes religieux, pour qui un retour de l'ordre passe par un retour des femmes à la maison, leur font beaucoup de tort. Le mariage ayant perdu sa place dans les institutions sociales, les femmes, par choix personnel ou après un divorce, cumulent les tâches professionnelles et éducatives, avec des salaires moindres. Ainsi, un effet pervers de l'égalité est une augmentation de la pauvreté féminine dans les familles monoparentales. Tout se passe comme s'il y avait un prix à payer à l'émancipation. Le viol, quant à lui, peut apparaître comme une revanche de la part de certains hommes contre la liberté de circulation des femmes. Le chômage et la crise provoquent une crise d'identité virile dont les femmes font les frais.

On assiste à une résistance globale, surtout masculine, à l'égalité, que certains expliquent par les structures symboliques de la pensée. On peut constater éga-

lement un consentement des femmes à cette résistance. Elles ont une autre vision du monde, elles investissent plus que les hommes dans la vie privée. Michelle Perrot attribue cela à des pratiques culturelles et non à la nature.

L'inégalité hommes-femmes est-elle structurelle, inévitable? Est-elle un invariant éternel ou modifiable? Michelle Perrot assimile les changements que nous sommes en train de vivre à un tremblement de terre. Et fait le pari qu'ils continueront.

N.B.: le doyen de la Faculté a annoncé, en introduction, la consolidation d'une chaire d'études féministes, au niveau post-grade, appelée «Etude-gendre».

Nicole Matthey K.

À VOIR

La commission des Beaux-arts de la ville de Bienne vient d'attribuer une bourse de 20 000 francs à l'artiste Hannah Külling pour son installation «Virtual Vision». Le jury suit le travail de cette artiste depuis de nombreuses années et considère la «continuité de sa créativité originale, unique et hors du commun».

À ENTENDRE

La britannique Julia Jones va diriger l'orchestre du Théâtre de Bâle dès la saison prochaine, activité qu'elle exerce depuis deux ans à Darmstadt. Après l'univer-

sité de Bristol, Julia Jones a étudié le piano et la direction d'orchestre à la Guildhall School of Music et au National Opera Studio de Londres.

À LIRE

Edith Habersaat
Jimbaran la nuit

Ed. L'Harmattan, 1997

Voilà un beau roman traitant avec délicatesse, de façon parfois allusive, énigmatique et certainement poétique un sujet douloureux et bien actuel: le mobbing.

Julia, chargée de la formation d'apprenti-e-s dans un salon de coiffure, est accusée d'avoir une part de responsabilité dans la tentative de suicide de Stella. Une psychologue, sans nuances et sans finesse, prend le parti de l'apprentie et lui suggère que la maîtresse d'apprentissage est à l'origine de son acte désespéré. Pendant la sortie annuelle des apprentis et des apprenties, Stella s'était comportée de manière provocante à l'égard de ses camarades aussi bien que de voyageurs inconnus, alors que sur le quai de la gare, elle avait pris congé de son amoureux avec force démonstrations passionnées. La brève réprimande de Julia n'était-elle pas méritée?

Angoisse et doutes assaillent l'enseignante: on n'ose plus dire leur fait à ces adolescents fragiles qui se croient tout permis, y compris de faire des dégâts dans leur chambre d'hôtel et d'accuser ensuite leurs maîtres accompagnants de ne pas s'être occu-

pés d'eux et d'avoir fait la foire! Angoisse et doutes, parce qu'on prive Julia de son enseignement, parce qu'au salon, ses collègues de travail et ses clientes ont un comportement étrange, mais est-ce de l'imagination? On l'évite, on chuchote. *Fallait pas faire ça, Madame.* Julia ne cesse de resasser ce reproche entendu une fois.

Le récit est entrecoupé de pages poétiques qui permettent de reprendre souffle. Ces pages, ce sont les rêves de Julia, l'évocation de Jimbaran, petit village de pêcheurs en Indonésie, où elle a vécu des vacances merveilleuses avec Dan son compagnon, Dan qui est pilote et qu'elle ne voit pas souvent. Le rêve se réalise. Ils retourneront à Jimbaran, mais dans quelles conditions! Plus rien n'est pareil! L'amour est-il toujours là? Dan est à la retraite depuis peu, il se sent exclu du monde des travailleurs. Le frère de Julia, un paumé - autre exclu - les accompagne. Et Julia, écorchée vive, se remettra-t-elle? Mobbing, retraite, handicap mental ne génèrent-ils pas les mêmes souffrances?

Simone Chapuis-Bischof

Janine Massard
Ce qui reste de Katharina

Editions de L'Aire, 1997.

En demi-teintes, un roman qui est une réflexion intimiste sur un destin de femme, des années 30 à nos jours. L'espace d'une révolution... A travers cette chronique écrite à touches fines, avec précision et compassion, mais dont le poids et la force s'inscrivent au fur et à

mesure entre les lignes, la Lausannoise Janine Massard raconte la vie ordinaire de Katharina, venue très jeune d'Allemagne à l'orée de la seconde guerre mondiale, pour épouser à l'instigation de sa mère un médecin de campagne suisse, veuf et père de trois enfants. L'amour, lui a déclaré cette mère à l'éducation prussienne, est une invention. Le désert des Tartares se trouve à la maison pour les Katharina, qui attendent toujours quelque chose qui n'arrive jamais, et dont l'existence s'éloigne à leur insu des rêves et des pages blanches de l'adolescence. Cette lente dérive muette, cette absence au monde se déroule pourtant sur une toile de fond en étroite adéquation avec la récente actualité helvétique: peinture des années de guerre en creux, de guerre en Suisse. Coupons de rationnement, champs de pommes de terre, gosses aux joues creuses venus d'ailleurs se refaire une santé... C'est le royaume du non-dit, face au mari silencieux, aux enfants, à soi-même. Suisse, neutre et neutralisée depuis tant d'années: l'évolution de sa famille et l'émancipation de la femme, qui est la négation même de l'identité de Katharina, conduiront cette dernière à s'interroger. Qu'est-ce qu'une destinée de femme, finalement?

Martine Jaques-Dalcroze

Asa Lanova
Le Testament d'une mante religieuse

préface de Régine Desforges
Editions de L'Aire, 1997

OFFREZ LE JOURNAL à un(e) ami(e)!
PRIX CADEAU mois de décembre Fr. 50.-

pour recevoir



☐ chez elle/lui
pendant une année

Nom

Prénom

Adresse

N° postal et lieu

Votre nom:

A renvoyer à: Femmes suisses, case postale 1345 - 1227 Carouge - GE

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN
MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
PARC DE SCULPTURES

**ICÔNES RUSSES
DE LA GALÉRIE TRETIAKOV
MUSÉE NATIONAL
D'ART RUSSE MOSCOU**

18 novembre 1997 - 18 janvier 1998
Tous les jours de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Renseignements: tél. (027) 722 39 78